

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 V. 504 Voeu relatif à la sécurité des passagers et des travailleurs des trains SNCF

Le Conseil de Paris,

Considérant le droit de retrait exercé à partir du 18 octobre 2019 (article L 4131-1 du Code du travail) par les cheminot.es en raison des conditions de sécurité insatisfaisantes pour leur travail,

Considérant que ce droit de retrait intervient après un incident survenu le 16 octobre dans les Ardennes, entre un convoi exceptionnel et un TER faisant 11 blessés légers dont le conducteur ;

Considérant qu'à bord du train n'était présent qu'un seul agent de conduite, sans contrôleur, dispositif appelé « EAS » pour « Equipement Agent Seul » ; agent qui, blessé, a dû prendre en charge lui-même les 70 passager.es et s'assurer de la sécurité du train et des autres convois sur la voie ferrée ;

Considérant que le dispositif EAS est de plus en plus utilisé par la SNCF pour faire des économies, alors qu'il ne permet raisonnablement pas de faire face à des situations de danger, ni de garantir la sécurité des passager.es, des agent.es ni de l'environnement extérieur ;

Considérant qu'en outre, la suppression croissante de toute présence humaine dans de nombreuses gares ajoute à ce manque de moyens et de recours en cas de danger ou d'incidents ;

Considérant les déclarations de Guillaume Pépy, concernant des mesures qui seront prises pour améliorer la sécurité des agent.es, mais également prévenant des retenues sur salaires pour les cheminot.es ayant fait usage de leur droit de retrait ;

Considérant l'impact de la grève sur le trafic ferroviaire Francilien et les déplacements des Parisien.nes et des Francilien.nes, ainsi qu'entre Paris et les régions ;

Considérant les sept agressions survenues entre vendredi 11 et dimanche 13 octobre 2019, sur des lignes normandes et le Transilien, qui ont entraîné une grève sans préavis le lundi 14 octobre 2019 au soir à Saint-Lazare, impactant les lignes L et J ;

Considérant les autres motifs impactant actuellement fortement le climat social à la SNCF, tous liés à la réduction des moyens humains et financiers au détriment des conditions de travail et de voyage quotidien ;

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des passager.es et des travailleur.es, ainsi que la qualité du service public ferroviaire ;

Sur proposition de Léa FILOCHE, Yves CONTASSOT et les élu.e.s du groupe Générations, au nom de l'exécutif,

Emet le vœu que la Ville de Paris :

- demande que la SNCF, en lien avec les autorités organisatrices de mobilité, prenne les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des passagers.es et des travailleur.ses ainsi que la qualité du service, a minima la présence de deux agent.es dans un train ;
- réaffirme la nécessité de renforcer la qualité du service public ferroviaire, notamment local, dans un contexte de transition écologique et sociale, et d'en faire une priorité sur les questions de rentabilité.